

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB

Objet

Prêt sur programme d'emprunts
globalisé 1986 (4 730 000 F.
auprès de la C.A.E.C.L.)
POC

86 044

DATE DE CONVOCATION

24 MARS 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 MARS 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 27
Nombre de votants 33

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTIONS : 6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROYAN
- 0. AVR. 1986
APPLICATION LOT N° 2219
du 2-3-1986

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Huit Mars à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOL - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints,
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE-
FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LAFAYE par M. FABER
MM. BERNARD par M. MOST
Mme CENAC par M. MONNARD

Absents : MM. : M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
Mme BARRAU-DUCHERON par M. ROUDOT

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des
Dépôts et Consignations, par lettre en date du 20 Mars 1986, a
fait connaître que la C.A.E.C.L. était en mesure d'accorder à la
Ville de ROYAN, un prêt de 4 730 000 F. destiné à financer une
partie du programme d'emprunts globalisé 1986 de la Commune.

Ce prêt financerait les travaux suivants :

- Travaux de bâtiment au Sporting Casino de PONTAILLAC	4 100 000 F.
- Aménagement du Centre Régional de Tennis au Garden (pour partie)	630 000 F.

	4 730 000 F.

Les conditions de ce prêt seraient les
suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux : 10,50 %
- Annuité : 639 723,05 F
- Date de la première échéance : 25 Juin 1987
- Versement des fonds prévu courant Mai 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 1986
- Vu la proposition de Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 20 Mars 1986
- Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités locales et des conditions générales des prêts.

DECIDE :

Article 1er :

Pour financer une partie de son programme d'emprunts globalisé 1986, la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales un emprunt de la somme de 4 730 000 F. au taux de 10,50 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 Juin 1987.

Article 2 :

Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat de prêt dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et Délibéré à ROYAN
Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Pour le Premier-Adjoint,



J.P. Faber

J.P. FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR